Les écoles secondaires et la lutte contre la hausse des droits de scolarité!

Le présent document vise à introduire les étudiants et étudiantes du secondaire à la lutte actuellement menée par les étudiantes et étudiants des différents cégeps et universités par rapport à la hausse des frais de scolarité. Ce document sera divisé en trois sections. La première portera sur ce qu'est la hausse des droits de scolarité, la seconde présentera en quoi toute forme de frais est nuisible pour l'éducation et la dernière traitera des différentes possibilités d'actions au secondaire dans une optique de lutte étudiante.

Qu'est-ce que la hausse des frais de scolarité?

Au Québec, l'éducation est considérée gratuite aux niveaux primaire, secondaire[1] ainsi qu'au cégep[2]. Pourtant, on demande aux étudiants et étudiantes de fournir leur matériel scolaire au primaire et au secondaire. De plus, au cégep, des frais institutionnels (liés au fonctionnement de l'établissement) viennent s'ajouter à leur facture. Ces frais varient d'une institution à l'autre mais atteignent, en général, plusieurs centaines de dollars par année. À l'université, en plus du matériel scolaire et des frais institutionnels, il faut ajouter les « droits de scolarités » à la facture étudiante. Les droits de scolarité sont directement déterminés par le gouvernement qui impose un montant minimum à payer pour avoir accès à l'éducation supérieure.

Depuis 2007, nous assistons à une augmentation constante des droits de scolarité. En 2007, les droits de scolarité étaient de 1668 $ pour une année scolaire régulière. Le gouvernement libéral avait alors imposé une augmentation totale de 500 $ répartie sur 5 ans à raison de 100 $ par année d'augmentation. La facture minimum est ainsi passée à 2168 $ en 2012. Le gouvernement a décidé de poursuivre avec une augmentation 325 $ par année sur 5 années supplémentaires. Cette nouvelle augmentation de 1625 $ portera les droits de scolarité à 3793 $. À la suite de cette augmentation, les droits de scolarité seront indexés au coût de la vie. Si l'on ajoute 700$, soit la moyenne actuelle des frais institutionnels, aux droits de scolarité de 2017, on obtient une facture d'environ 4500 $ par année.

---

[1] Loi sur l'instruction publique, art 1, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge. php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html, (consulté janvier 2012)

[2] Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, art 24 ,http://www2.publicationsduquebec. gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html, (Consulté janvier 2012)

Évolution des droits de scolarité au Québec

Année	Montant en ($)	Pourcentage d'augmentation depuis 2007
2007	1668 $	0 %
2012	2168 $	29,98 %
2017	3793 $	127,40 %

Ceci étant dit, soulignons que ce sont les étudiants et étudiantes, qui sont actuellement au secondaire, qui seront les principales victimes de cette hausse. En effet, ceux et celles qui seront les premiers et premières à payer l'ensemble de cette facture majorée sont actuellement en secondaire 3. Aussi, étant donné la répartition de cette hausse de frais sur plusieurs années, beaucoup semblent assumer que les victimes de ces mesures sont trop jeunes pour pouvoir réagir ou s'insurger.

Cette stratégie permet au gouvernement de tenter d'acheter la paix avec les étudiants et étudiantes qui sont actuellement sur les bancs des universités. En effet, si un baccalauréat dure 3 ans et que l'augmentation des frais s'échelonne sur 5 ans; la vaste majorité des étudiants et étudiantes universitaires actuel-le-s ne vivrons pas les conséquences de la hausse des droits de scolarité. Ainsi, le gouvernement espère que ceux et celles qui seront affectés par la totalité de cette hausse ne se sentent pas directement concernés.

D'ailleurs, à première vue, il est tout à fait normal qu'une personne de 12 ans ne sache pas avec certitude s'il ou elle va ou non vouloir aller à l'université. Cependant, c'est environ 7000 étudiants et étudiantes qui devront renoncer aux études universitaires à cause de la nouvelle augmentation[3]. On constate donc que malgré le fait qu'à 12 ans la personne n'aie pas fait de choix, l'augmentation des frais de scolarité pourrait bien limiter ses possibilités de choix.

Nous verrons ensuite l'ensemble des conséquences monétaire des frais de scolarité sur la réalité étudiante. L'essentiel à retenir actuellement est que le gouvernement, puisqu'il est pleinement conscient que les futures étudiantes et étudiants n'ont habituellement pas le réflexe de s'opposer aux mesures gouvernementales, en profite pour leur limiter l'accès à un réel choix de leur scolarité.

Pourquoi s'opposer à la hausse des frais de scolarité?

Le travail étudiant

Le travail étudiant fait partie de la réalité quotidienne de la majorité de la population étudiante universitaire et collégiale. On constatait déjà en 2003, qu'en moyenne les étudiants et étudiantes

[3]Comité Consultatif sur l'aide financière aux études (CCAFE), [En ligne] http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/ccafe/50-1123.pdf, Consulté le 6 février 2012

travaillaient plus de 16 heures par semaine[4]. Avec les hausses successives, il est évident que cette moyenne tendra à augmenter. À ce sujet, rappelons que le fait de travailler en étudiant risque fort de nuire aux études. En effet, si une personne doit consacrer davantage de temps à son travail; elle disposera forcément d'une part réduite de temps à consacrer à ses études. Ainsi, les étudiants et étudiantes, n'ayant pas la chance de voir leurs études payées par leurs parents, se voient grandement handicapé-es dans leurs possibilités d'épanouissement académique. Nous voyons donc qu'en augmentant les droits de scolarité, le gouvernement nuit directement à la réussite scolaire des futurs étudiants et étudiantes.

L'endettement étudiant

Pour éviter d'avoir à travailler ou à trop travailler, de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes doivent avoir recours à l'endettement. En effet, la dette moyenne d'un ou une diplômé-e au baccalauréat atteint actuellement plus de 15 000 $. L'augmentation des frais de scolarité entraînera inévitablement une augmentation directe de l'endettement. Cet endettement peut représenter une pression énorme sur certaines personnes à l'abandon, voire l'interruption de leur cheminement scolaire.

Il est souvent affirmé que les diplômé-e-s universitaires gagnent beaucoup plus d'argent que les autres travailleurs et travailleuses. Toutefois, un tel présupposé reste très hasardeux. En effet, de nombreux domaines d'études universitaires ne mènent pas à un salaire faramineux. De plus, si les professionnel-le-s ont un salaire supérieur à la moyenne; rien n'assure aux diplômé-e-s qu'ils se trouveront un emploi à la hauteur de leur qualification. Certains et certaines diplômé-e-s devront également accepter un salaire moins élevé afin d'utiliser leurs connaissances dans des visées humanitaires ou sociales. Ainsi, l'endettement réduit la possibilité d'engagement social des diplômé-e-s pour les forcer à adopter un modèle déjà conçu où leur liberté de choix est bien limitée.

Il existe plusieurs façon de financer les services publics comme l'éducation. Il y a la tarification directe (comme les frais de scolarité) ou il y a la prise en charge par l'ensemble de la population à travers le paiement d'impôts sur le revenu. Vu que les frais de scolarité sont égaux pour tous et toutes, cela prive qui moins nanti-es d'accéder à l'éducation vu qu'ils paient le même montant que les riches. L'impôt est proportionnel au revenu. Ainsi, en utilisant l'impôt, tous contribuent à la hauteur de leurs moyens. En misant réellement sur un impôt qui augmente avec les salaire, il serait possible de diminuer les impôts de 87% de la population tout en augmentant les revenus du gouvernement de 1,2 milliard de dollars[5].

---

[4] Mémoire sur l'AFÉ de l'ASSÉ. 2009

[5] Ève-Lyne Couturier, Simon Tremblay-Pepin et Philippe Hurteau, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), « Budget 2010 : comment financer les services publics? », Mars 2010, p.7.

Le décrochage

En augmentant la nécessité du travail et l'endettement, la hausse des frais contribue fortement au décrochage universitaire. On peut d'ailleurs le constater dans l'avis du comité consultatif sur l'aide financière aux études portant sur la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement. Cet organisme gouvernemental estime que malgré les maigres compensations à l'aide financière aux études, c'est 2,5 % de la population étudiante qui risque de décrocher, soit environ 7000 étudiants et étudiantes[6]. En effet, alors que le gouvernement fait tout en son possible pour contrer le décrochage au secondaire; il force des universitaires à renoncer ou à interrompre leurs études pour des motifs financiers. Le message véhiculé auprès des étudiants et étudiantes se résume donc ainsi : « Étudiez, mais pas trop! » Une telle attitude nous semble simplement incohérente et elle apporte de graves conséquences sur la vision même de la participation citoyenne à la vie publique.

De plus, il ne faut pas oublier que les femmes sont encore aujourd'hui en moyenne moins bien payée que les hommes[7]. Celles-ci seraient donc les premières victimes de la hausse des droits de scolarité. Alors qu'elles accèdent de plus en plus massivement aux universités, on peut croire que cette hausse des droits de scolarité va avoir un impact négatif plus spécifiquement sur leur participation aux études supérieures. L'éducation est souvent un outil essentiel pour les femmes qui veulent améliorer leur rôle social ou accéder à une plus grande indépendance. Avec des barrières financières plus grandes, on risque donc malheureusement de remettre en place un accès différent selon le genre.

Le droit à l'éducation

Dans une société démocratique, chaque citoyenne et citoyen devrait ressentir le devoir de participer aux différents débats de société. En contrepartie, nos sociétés sont de plus en plus complexes et comportent une spécialisation toujours plus importante des connaissances. En ce sens, il semble tout à fait logique de permettre et d'encourager l'apprentissage de disciplines complexes par un maximum de gens. Du moins, on devrait laisser l'ensemble des individus, qui s'intéressent à un sujet donné, accéder à l'ensemble de l'information qui lui permette de comprendre ce sujet. Donc, puisque l'université représente l'institution idéale pour transmettre le savoir et pour arriver à une compréhension du monde, on devrait faciliter son accessibilité au maximum et non l'inverse.

Même la *Déclaration universelle des droits de l'homme* souligne l'importance de l'éducation pour l'humanité.

---

[6] Comité consultatif sur l'aide financière aux études (CCAFÉ), « Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux étudies 2012-2013 à 2016-2017 », Septembre 2011, p. 27-28.

[7] Statistique Canada, «Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe», 2010, [en ligne] http//www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11388-fra.htm, consultée le 18 Juillet 2011.

« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »[8]

Augmenter les droits de scolarité est, non seulement une mesure antidémocratique, mais c'est également une attaque directe aux droits fondamentaux de l'humanité. Lorsque l'on constate que l'éducation est le tremplin nécessaire pour comprendre et influencer le monde; il est tout à fait inacceptable de constater que le gouvernement met des barrières pour y restreindre l'accès et ainsi réserver cet outil exclusivement à ceux et celles qui ont des moyens financiers suffisants. En effet, le gouvernement devrait plutôt travailler à rendre l'éducation accessible à tous les niveaux, pour tous et toutes. Ainsi, il faudrait notamment instaurer la gratuité scolaire à tous les niveaux scolaires.

Pour plus d'information sur le débat entourant la hausse des frais de scolarité, nous vous invitons à consulter les documents suivants :

— Argumentaire 2011-2012, ensemble bloquons la hausse (disponible sur le site internet www.asse-solidarite.qc.ca) http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?page=documents&id_rubrique=39&lang=fr

— Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? (disponible sur le site internet http://www.iris-recherche.qc.ca) http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/faut-il_vraiment_augmenter_les_frais_de_scolarite

Comment s'opposer à la hausse des droits de scolarité au secondaire?

L'information

La première étape pour construire un mouvement efficace est de provoquer le débat dans son école. Un étudiant ou une étudiante qui s'indigne seul-e ne peut pas arriver à influencer le gouvernement. Par contre, s'il ou elle arrive à convaincre plusieurs étudiants et étudiantes d'être contre la hausse des droits de scolarité, il devient possible d'entamer des actions pour interpeller le gouvernement.

Pour sensibiliser son école, plusieurs techniques peuvent être utilisées. Dans un premier temps, on peut demander à ses professeurs de nous laisser faire une présentation à la classe ou tenir un

[8] Déclaration universelle des droits de l'homme, article 26.1

débat dans celle-ci. Ensuite, on peut tenir un kiosque à la cafétéria ou dans tout autre endroit où les gens sont présents et présentes en grand nombre. On peut aussi simplement aller discuter avec les groupes d'étudiants et d'étudiantes qui discutent un peu partout entre les cours et durant la période du dîner. On peut également organiser des conférences ou des ateliers d'information.

Pour sensibiliser les étudiants et étudiantes de son école, il est également utile d'avoir des supports matériels comme des dépliants ou des affiches. Si des affiches peuvent être faites sur des cartons, les dépliants papier sont parfois beaucoup plus dispendieux à faire imprimer. Dans ces cas-là, on peut s'adresser aux associations étudiantes collégiales ou universitaires qui se trouvent à proximité de l'école.

Finalement, on peut utiliser les réseaux sociaux (Facebook, twitter, tumblr, etc.) pour diffuser son message et ses événements dans son école et sa communauté.

L'action

Lorsque la population étudiante de l'école est suffisamment sensibilisée à la problématique, il est possible d'organiser différentes actions pour manifester son opposition. Ainsi, il est possible de faire des manifestations qui partent de l'école et qui se promènent dans les environs. Ainsi, on peut démontrer à la communauté que l'école secondaire du quartier prend position dans un débat de société. Cela peut être l'occasion de susciter des discussions en lien avec ce thème.

Il est également possible de faire des rassemblements devant des cibles symboliques à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. Par exemple, il est possible de faire un sit-in dans le bureau de la direction pour qu'il signifie au gouvernement que la direction de l'école s'oppose à la hausse des droits de scolarité. Le même type de stratagème peut être utilisé dans une banque pour dénoncer les dettes étudiantes.

Il est également possible d'organiser des blocages téléphoniques ou courriels. C'est-à-dire de déterminer un moment précis ou un maximum de gens appellent ou écrivent à une même personne ou un même bureau afin de le rendre disfonctionnel pendant quelques minutes/heures. On peut en profiter pour questionner le ministère de l'Éducation ou le bureau de la ministre de l'Éducation et leur dire que l'on est contre l'existence des droits de scolarité. Notons que les appels téléphoniques sont plus efficaces, car ils sont plus difficiles à filtrer que les courriels.

On peut également imaginer plusieurs actions pour sensibiliser la population en général. Par exemple dans le métro, dans les épiceries, des bibliothèques ou dans tout autre endroit public, il est possible d'imaginer des actions collectives qui démontrent à la population que la jeunesse tient à son éducation et à son accessibilité aux études. Après tout, les enjeux actuels affecteront principalement les étudiants et étudiantes qui sont actuellement au secondaire.

De plus, il est toujours intéressant de participer aux manifestations/actions organisées par d'autres associations étudiantes afin d'augmenter le nombre de participants et participantes à celles-ci. Cela permet d'appuyer leur message et de montrer la solidarité qui existe entre tous les étudiantes et étudiants. On a même déjà pu observer certaines écoles secondaires qui ont fait la grève pour participer à des manifestations.

La grève

Notons qu'il a déjà été vu, lors de la grève étudiante de 2005, des étudiants et étudiantes du secondaire qui ont organisé d'une à trois journées de grève pour participer à des manifestations. Il s'agissait d'une très grande manifestation nationale et d'une manifestation organisée directement pour les élèves du secondaire. Certaines écoles ont même organisé des événements durant leurs journées de grève, entre autres, une distribution de soupe pour les grévistes et les autres personnes solidaires. La procédure de déclenchement de la grève est bien différente d'une école à l'autre; voici tout de même quelques exemples de déclenchements de grèves au secondaire.

En 2005, le mouvement étudiant luttait contre des coupures dans les prêts et bourses. Des écoles comme Sophie-Barat, l'École internationale de Montréal et bien d'autres ont organisé des assemblées générales pour faire la grève et signifier leur solidarité.

Ces écoles ont commencé par sensibiliser leur population étudiante. Toutefois, le débat de société à ce sujet était tellement omniprésent que cette sensibilisation était généralement assez facile à réaliser. Une fois la sensibilisation bien entamée, les étudiants et étudiantes ont convoqué des assemblées générales.

L'assemblée générale

L'assemblée générale est un lieu de décision où tous les étudiants et étudiantes d'une école se rencontrent pour prendre des décisions collectives, qui devront être appliquées par tous et toutes. Celles-ci peuvent être organisées dans les gymnases; puisque c'est, généralement, un endroit qui fournit l'espace nécessaire pour rassembler l'ensemble des étudiants et étudiantes de l'école. L'animation de l'assemblée était souvent assurée par d'anciens étudiants ou d'anciennes étudiantes de l'école, qui avaient poursuivi au collégial. Cette collaboration entre les anciens étudiants et les anciennes étudiantes était fort utile pour les élèves du secondaire, notamment dans le support logistique d'assemblée générale, mais aussi lors de la mobilisation.

Les assemblées générales étaient généralement convoquées pour traiter d'une seule question, écrite à l'avance, soit la question de la grève. Celle-ci a quelques fois été amendée (modifiée) par les étudiants et les étudiantes durant l'assemblée. Notons que, dans certains cas, quelques petites assemblées générales précédèrent l'assemblée plus populeuse qui traiterait de la grève.

La grande majorité des mandats de grève, adoptés cette année-là, ne comportaient pas de possibilité de renouvellement. Les écoles qui avaient prévu une nouvelle assemblée générale pour reconduire la grève n'ont jamais organisé de telles assemblées.

La direction
Les directions des écoles secondaires ont alors été réceptives à l'idée de laisser les étudiants et étudiantes tenir des assemblées générales sur la question de la grève. Par contre, certaines écoles ont insisté pour qu'on laisse les étudiants et étudiantes de moins de 16 ans avoir accès à leur cours; car légalement ils n'ont pas le droit de manquer les cours. Donc, les directions refusaient que les grèves soient effectives. Les étudiants et étudiantes organisaient malgré tous des lignes de piquetage pour faire respecter leur mandat d'assemblée générale. Ainsi, c'est le haut niveau d'absentéisme qui forçait les cours à ne pas être donnés ou à être repris. La plus grande forme de reconnaissance du mandat de grève se limitait à motiver l'ensemble des absences des étudiants et étudiantes en secondaires 4 et 5.

Le respect des mandats d'assemblée générale
Il faut bien comprendre qu'une fois qu'un mandat d'assemblée est voté, ce n'est pas à la direction de l'école de l'appliquer, mais bien aux étudiants et étudiantes. La volonté des deux camps peut parfois être complètement opposée. Ainsi, il faut parfois passer outre les directives et les menaces de la direction afin de tenir des consultations démocratiques et faire respecter les mandats votés démocratiquement.

2007
En 2007, on assistait à un dégel des droits de scolarité comme nous le connaissons actuellement. Certaines écoles secondaires ont alors tenté de tenir une journée de grève. À notre connaissance, très peu ont réussi à atteindre leur but. Deux raisons expliquent ce phénomène. D'abord, la grève collégiale et universitaire fut un échec, elle n'a jamais pris son envol. Cela fit en sorte que le contexte social était beaucoup moins favorable à la grève. D'un autre côté, on note que les directions d'écoles secondaires ont été beaucoup moins ouvertes à collaborer avec des mouvements de grève émanant de leur école. Les menaces de retenues ou d'expulsions, envers les étudiantes et étudiants voulant une consultation démocratique, ont été beaucoup plus présentes. Les administrations ont même fait des pressions sur les professeur-e-s pour que ces derniers et dernières cessent toute collaboration avec les militants et militantes. Par contre, l'histoire nous a appris et démontré qu'une grève au secondaire était possible et réalisable. Ainsi, c'est bel et bien aux étudiants et étudiantes de chaque école secondaire de choisir si une telle approche est souhaitable ou non!!

Rédaction :
Guillaume Vézina

Correction :
Alexandra Zawadzki-Turcotte
Philippe Lapointe

Merci aux témoignages suivants :
Geoffroy Delorey
Anna Perreaut
Charle Carrier-Plante
Miguel Gosselin